

## *Interpellation*

### **La vie nocturne lausannoise en chiffres : l'envers du décor des nuits festives**

Lausanne prend le chemin de devenir le quartier chaud de la Suisse romande. Une minorité de noctambules alcoolisés et prêts à la bagarre sème le doute. La Ville est-elle trop permissive ? La Municipalité semble dépassée par les événements. Le seuil de tolérance pourrait être atteint.

Le sujet a déjà suscité de nombreuses interventions au Conseil communal sans dégager de consensus sur une stratégie efficace pour réduire les nuisances et juguler le climat d'insécurité.

La présente interpellation veut préparer le terrain pour une telle stratégie en demandant à la Municipalité de présenter quelques chiffres-clefs.

#### *Informations demandées*

##### A. Encadrement de la vie nocturne

1. Quel a été le nombre d'interventions de la police lausannoise en 2011 entre 22h00 et 07h00 selon le jour de semaine et l'heure ?
2. Quel est le coût du dispositif policier pour assurer la sécurité entre 22h00 et 0700 selon le jour de semaine ?
3. Quels sont les autres services de la Ville impliqués dans l'encadrement de la vie nocturne, y compris dans la remise en ordre de la voie publique ?
4. Quel est le coût de la vie nocturne par service impliqué ?
5. Quels sont les revenus de la Ville en rapport avec la vie nocturne ?

##### B. Infractions au Code pénal et à la loi sur les stupéfiants

6. Quel a été le nombre d'infractions enregistrées par la police lausannoise en 2011 selon le jour de semaine et l'heure ?
7. Quel est le taux d'élucidation des infractions commises entre 22h00 et 07h00 ?
8. Qui sont les victimes de ces infractions nocturnes ?
9. Qui sont les auteurs présumés de ces infractions nocturnes selon StatPol ?

Concernant les victimes et les auteurs présumés (questions 8 et 9), nous demandons à la Municipalité de distinguer entre les quatre groupes de personnes suivants :

- a) Personnes de moins de 18 ans domiciliées à Lausanne
- b) Personnes de plus de 18 ans domiciliées à Lausanne
- c) Personnes de moins de 18 ans domiciliées hors de Lausanne
- d) Personnes de plus de 18 ans domiciliées hors de Lausanne



Philipp Stauber  
Conseiller communal UDC

Lausanne, le 22 mai 2012